

SECTION EUROPEENNE, CLASSE DE SECONDE, EN ALLEMAND

Chers parents, chers élèves,

Nous vous rappelons que **la section européenne, langue allemande**, en classe de **seconde générale** est proposée dans notre Etablissement.

Cette section est ouverte à tous les élèves germanistes LVI, **motivés** et **curieux**, désirant s'impliquer dans un projet particulièrement enrichissant et valorisant. Un niveau satisfaisant est attendu en langue allemande. L'admission est possible sur demande / dossier, la section européenne suivie en collège est un « plus » mais pas obligatoire.

Les élèves de cette section sont regroupés de façon à suivre une heure d'allemand en plus du quota horaire réglementaire afin de progresser plus rapidement. Mais cette heure est aussi consacrée à des projets, travaux, préparations de sorties et de voyages qui visent une assimilation de la langue « autrement ». Les programmes officiels sont bien évidemment respectés et suivis. En parallèle, une heure par semaine, les élèves auront un cours d'histoire-géographie en allemand dispensé par un professeur d'histoire-géographie agréé en DNL (discipline non linguistique). Il ne s'agit pas du tout d'un cours d'histoire-géographie français traduit en allemand, au contraire, il s'agit plutôt de l'histoire vue par les Allemands, l'histoire allemande mais aussi l'amitié franco-allemande, les critiques, les caricatures, les documents iconographiques, les cartes ... Ce cours est spécialement adapté et conçu en fonction de l'âge et du niveau linguistique des élèves.

Le cycle de la section européenne débute en 2de et se termine en terminale. Pendant les trois années, de la classe de seconde à celle de terminale, l'élève inscrit en section européenne suit donc un enseignement renforcé en langue allemande. Une heure d'allemand et une heure de discipline non linguistique viennent ainsi, chaque semaine, compléter les enseignements linguistiques de base.

Cet enseignement est **reconnu au niveau du baccalauréat** puisqu'il assure aux candidats la mention européenne sur le diplôme du baccalauréat, un atout réel dans une région réputée de tradition bilingue et marquée par des processus transfrontaliers toujours plus affirmés. (Cette mention peut être demandée pour un certain nombre de filières post-bac...)

Afin de valider la mention « section européenne », les élèves devront, en classe de terminale, passer exactement les mêmes épreuves que leurs camarades. Seule une épreuve orale s'ajoute à cela : Le candidat dispose de 20 minutes pour préparer une intervention à partir d'un document inconnu mais toujours en lien avec les thèmes réellement abordés (et transmis à la commission) **en terminale** avec le professeur de DNL. D'autres questions peuvent être abordées : les échanges, visites etc.

Si vous êtes intéressé(s) par cette option et cette aventure, n'hésitez pas à nous contacter et à déposer une demande d'inscription.

Merci de bien vouloir, dans tous les cas, nous rendre le coupon-réponse.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, chers élèves, l'expression de nos sentiments distingués.

Les professeurs d'allemand – La Direction

✂

Par la présente, père/mère (nom / prénom), parent(s) de l'élève

(nom / prénom), atteste avoir pris connaissance de la circulaire sur la section européenne.

Fait à, le/...../.....

Signature(s) :

Coupon à retourner avec la fiche de langues vivantes.